BULAC
[도서관] [शिक्षक] [ဘာသာစကား] [ሥልጣኔ]
Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/2026/45
Rédigé par
Juliette Pinçon

Téléphone
0181691811
Courriel
direction@bulac.fr

Date
11 juin 2026

COMPTE RENDU

Réunion du 13 novembre 2025
Conseil scientifique de la BULAC

Version
approuvée lors de la séance du 11 juin 2026

Participants présents
Conseillers
Sandra Aube
Étienne Boisserie
Michela Bussotti
Damien Chatagnon
Nicolas Dejenne
Emmanuel Francis
Anne Madelain
Claire Saillard
Wolfang Schmitt-Garibian
Giedrė Šabasevičiūtė

Membres de droit
Marie-Lise Tsagouria

Invités
Florence Chapuis
Paul Cormier
Clément Grit
Benjamin Guichard
Christophe Langlois
Charles-Henri Peretti
Juliette Pinçon

Participants excusés
Conseillers
Marc Aymes
Elara Bertho
Pascal Bourdeaux (procuration donnée à Étienne Boisserie)
Dmitry Bondarev (procuration donnée à Emmanuel Francis)
Françoise Daucé
Marc Gilbert
Philippe Pétriat (procuration donnée à Sandra Aube)
Clara Royer
Rima Sleiman
Jianlin Christina Wu

Membres de droit
Françoise Moulin Civil

Prochaine réunion le 11 juin 2026

Lieu et Adresse
BULAC, salle du conseil

Ordre du jour proposé
1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2025
2. CHARTE DE LA MÉDIATION (POUR AVIS)
3. PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE (POUR AVIS)
4. OFFRE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES (POUR AVIS)
5. RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES FONDS DOCUMENTAIRES À ENTRETIEN NON PERMANENT (POUR AVIS)
6. PANORAMA DES FONDS D'ARCHIVES CONSERVÉS À LA BULAC
7. POINT D'INFORMATION SUR LA RESTITUTION D'UN DOCUMENT SPOLIÉ PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE ET LA REVENDICATION DE DOCUMENTS SPOLIÉS PENDANT LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE

La séance est ouverte par Étienne Boisserie à 9h38.

Étienne Boisserie donne la parole à Marie-Lise Tsagouria, qui annonce à l'assemblée le nom de son successeur au 1er janvier 2026, après son départ à la retraite au 31 décembre 2025. L'assemblée générale du 15 octobre 2025 a approuvé la nomination de Tiphaine Vacqué en tant que directrice du GIP BULAC pour une durée de trois ans. Tiphaine Vacqué est conservatrice générale des bibliothèques. Elle a été directrice adjointe de la BULAC de 2011 à 2013. Elle est actuellement adjointe à la directrice des services et des réseaux à la BnF, après avoir été adjointe au directeur du département du dépôt légal. Elle a auparavant été directrice adjointe du Grand établissement documentaire du Campus Condorcet, aujourd'hui L'Humathèque, durant sa phase projet. Plus tard dans la séance, Marie-Lise Tsagouria précise que la réflexion sur l'évolution statutaire de la BULAC a été inscrite dans la fiche de poste publiée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2025

Étienne Boisserie soumet au vote le procès-verbal de la précédente séance du conseil scientifique en date du 3 juin 2025.

- *Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

2. CHARTE DE LA MÉDIATION (POUR AVIS)

Paul Cormier présente la charte de la médiation, qui dégage les lignes directrices de la politique de médiation de la BULAC et ses singularités dans le paysage documentaire francilien et national. Il précise que le document s'adresse aux tutelles, à la communauté professionnelle, aux usagers, aux agents. La charte se décline en 4 parties, qui décrivent successivement l'environnement institutionnel de la BULAC, les objectifs d'un tel document, les missions de médiation de la BULAC et les axes structurants de la politique de médiation. La charte rappelle que la BULAC a pour mission d'offrir un accueil et des services adaptés aux besoins des publics, de soutenir et valoriser la recherche aréale et d'établir des ponts entre science et société. Parmi les axes structurants, sont mentionnés la valorisation des collections en salle de lecture, les partenariats avec des projets de recherche, l'action culturelle et enfin la stratégie de pérennisation, de libre diffusion et de réutilisation de contenus.

Étienne Boisserie remercie Paul Cormier pour ce document, soulignant son importance stratégique dans le contexte de la réflexion sur l'évolution statutaire de la BULAC : il s'agit de réaffirmer les forces de la bibliothèque dans ses relations avec ses publics et les services qu'elles proposent et de bien positionner ses apports à la communauté desservie.

Claire Saillard salue le développement de ponts entre science et société et pointe l'intérêt des services à distance (Bibliothèque numérique aréale, prêt entre bibliothèques, numérisation à la demande…). Elle s'interroge sur le degré de connaissance et d'utilisation de ces services.

Paul Cormier répond que la fréquentation de la bibliothèque numérique est en progression et que les équipes du pôle Flux et données œuvrent à rendre l'outil plus ergonomique, à compléter ses fonctionnalités et à développer les services proposés autour de la mise en ligne de documents. Le prêt entre bibliothèques est un service dont l'activité est en baisse, selon une tendance globale à l'échelle de l'ensemble des bibliothèques ; néanmoins, le service de PEB fournisseur reste attractif, en France et à l'international, étant donné la spécificité des collections de la BULAC. Les statistiques sont à retrouver dans le rapport d'activité et dans le bilan du triennal.

Benjamin Guichard précise que l'usage des collections physiques se tasse, même s'il décroît moins vite que dans d'autres bibliothèques, tandis que l'usage des collections numérisées augmente. La BiNA ne dispose pas encore d'une très grande visibilité sur le web ; toutefois la BULAC a une politique de diffusion parallèle sur Internet Archive, qui a une très bonne visibilité : on enregistre de fortes statistiques de consultation, notamment à l'international. Il pointe également l'augmentation de la fréquentation des expositions en ligne. La fréquentation parfois décevante des

événements est contrebalancée par la vie des événements dans la durée, qui se mesure au nombre de vues des captations et des prolongements en ligne.

Benjamin Guichard invite l'assemblée à se prononcer sur la teneur globale de la charte de la médiation (lisibilité, intelligibilité, longueur…). Claire Saillard s'interroge sur la nature du document – elle associe la notion de charte à des engagements, des bonnes pratiques, là où ce document dresse plutôt un état des lieux ; elle invite à préciser le besoin : concevoir une charte à proprement parler – il s'agirait alors d'extraire une matière plus synthétique – ou s'appuyer sur un document boussole ? Anne Madelain souligne le caractère riche et programmatique du document. Elle suggère de mettre en valeur graphiquement certaines réalisations et d'intégrer des liens. Elle trouve le document un peu long pour les usagers. Étienne Boisserie constate que le document s'adresse à des publics très différents et interroge la pertinence de le décliner sous des formes un peu différenciées.

Paul Cormier prend note des suggestions (rendre le document plus interactif, éventuellement produire un document plus synthétique pour un public plus large). Marie-Lise Tsagouria encourage à d'abord retravailler la mise en forme, avant de réfléchir à l'opportunité de produire une version allégée. Elle redit l'intérêt, dans le contexte particulier de la réflexion sur l'évolution statutaire du GIP, que les instances de gouvernance soient bien documentées sur le positionnement et les originalités de la BULAC.

Claire Saillard comprend que le document est ainsi destiné en priorité aux décideurs, pour permettre une compréhension fine des missions de la BULAC. Elle réinterroge l'utilité d'un document à destination du grand public. Elle suggère de renommer le document.

Marie-Lise Tsagouria et Benjamin Guichard concèdent qu'il s'agit plutôt d'une politique que l'on affirme que d'une charte, si l'on entend charte au sens d'un contrat passé avec le public. Benjamin Guichard et Juliette Pinçon indiquent que la présentation de la politique de médiation de la BULAC fait déjà l'objet de plusieurs entrées sur le site web de la bibliothèque. Benjamin Guichard suggère de retravailler les formulations sous la forme d'engagements.

L'assemblée s'accorde sur un nouvel intitulé pour le document : « politique de la médiation de la BULAC ». Étienne Boisserie soumet au vote le document renommé.

- *La politique de la médiation de la BULAC est approuvée à l'unanimité.*

3. PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE (POUR AVIS)

Clément Grit présente les projets et pistes de travail pour la programmation de janvier à décembre 2026 et rend compte de la programmation de juin à novembre 2025. Il précise qu'il est proposé de relancer sur une base régulière le cycle « À la table du traducteur », en l'élargissant au-delà de la thématique de la traduction littéraire pour intégrer les enjeux de la traduction en SHS. Il est également envisagé d'associer des acteurs du monde de l'édition aux rencontres de ce cycle, aux côtés des chercheurs. Il livre un aperçu des projets d'expositions et de rencontres, ainsi que des événements hébergés par la BULAC et des partenariats.

Anne Madelain indique que le séminaire « Langues et sciences sociales » a amené un nouveau public qui ne connaissait pas forcément la BULAC. Pour le cycle « À la table du traducteur », elle suggère de prendre contact avec des groupes de professionnels, des associations, des acteurs de l'édition, soulignant les nombreux enjeux actuels autour de la traduction, notamment la mise en danger de l'activité avec l'intelligence artificielle. Benjamin Guichard rebondit sur la volonté d'ouvrir davantage la programmation à la traduction des SHS et de valoriser les initiatives scientifiques et éditoriales d'éditeurs indépendants ou de petits éditeurs spécialisés dans la traduction, dans les domaines linguistiques couverts par la BULAC.

Étienne Boisserie relaie la suggestion de Clara Royer (excusée) de valoriser l'œuvre de László Krasznahorkai, prix Nobel de littérature 2025. Juliette Pinçon précise qu'une sélection bibliographique a été valorisée *via* une actualité sur le site web de la BULAC, mais que toute autre initiative sera bienvenue.

Nicolas Dejenne se renseigne sur les critères de choix des thématiques des sélections bibliographiques. Benjamin Guichard répond que les sélections font écho à l'actualité de la programmation scientifique et culturelle de la BULAC (expositions et rencontres), à d'autres expositions parisiennes, à des dates anniversaires… Elles peuvent bien sûr émaner de suggestions du conseil scientifique.

- *La programmation scientifique et culturelle 2026 est approuvée à l'unanimité.*

4. OFFRE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES (POUR AVIS)

Charles-Henri Peretti présente les perspectives de dépenses pour la fin d'année budgétaire 2025 dans le domaine des ressources électroniques. Il salue l'absence d'inflation notable cette année. Tous les abonnements courants sont reconduits en 2026. Certaines acquisitions sont proposées à l'avis du Conseil scientifique afin de compléter la consommation du budget restant.

Emmanuel Francis demande combien de livres électroniques composent les bouquets *Middle-East & Islamic Studies Collection (2021-2025)* à 39 000 €. Charles-Henri Peretti répond que ces bouquets comprennent 85 livres électroniques par an. Benjamin Guichard rappelle la priorité donnée par la BULAC au soutien à l'accès ouvert et à l'acquisition de ressources commerciales dans les zones où il y a peu d'accès ouvert.

Emmanuel Francis demande si le reliquat de budget est perdu. Marie-Lise Tsagouria répond que le reliquat tombe dans le fonds de roulement de l'établissement et peut être réinvesti l'année suivante.

Michela Bussotti s'interroge sur le recoupement possible de la ressource *China Social Science Monographs E-Books* avec d'autres ressources telles que les PISHU. Elle s'étonne par ailleurs du grand nombre de consultations du *Quotidien du peuple*. Charles-Henri Peretti répond qu'il peut y avoir quelques recoupements sur des thématiques mais pas sur les titres de livres. Benjamin Guichard indique que Marc Gilbert (excusé) a signalé que la bibliothèque de Leyde était très satisfaite des PISHU.

Claire Saillard indique que la collection *Linguistics bibliography online* de Brill est très intéressante pour les étudiants qui cherchent un sujet de mémoire.

Étienne Boisserie soumet au vote le choix de privilégier l'abonnement annuel pour l'*Encyclopaedia islamica*, plutôt qu'un achat pérenne.

- *Ce choix est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.*

Étienne Boisserie soumet au vote le choix de privilégier l'abonnement annuel pour l'*Encyclopedia of Women and Islamic Culture*, plutôt qu'un achat pérenne.

- *Ce choix est approuvé à l'unanimité.*

Anne Madelain demande des précisions sur les acquisitions en licence nationale. Benjamin Guichard indique qu'ont été achetés d'une part l'accès aux archives de revues en SHS chez de grands éditeurs occidentaux, avec l'accès à l'intégralité du texte et de ses métadonnées dans une base de fouille de textes (c'est-à-dire que des services d'exploration et d'analyse des archives sont proposés) et d'autre part des bouquets de livres, par thématiques. Le consortium Couperin est désormais pilote du nouveau programme CollEx-Persée dédié aux acquisitions de ressources électroniques. Des choix de catalogues d'éditeurs seront désormais privilégiés plutôt que la mise en concurrence d'éditeurs sur un secteur thématique.

Après discussion, l'acquisition des ressources présentées dans la note est soumise au vote.

- *La proposition est approuvée à l'unanimité.*

Charles-Henri Peretti propose ensuite un point d'avancement sur le projet Chine CoREF. Une subvention a été allouée fin 2024 à la BULAC pour un montant fléché de 40 000 € destinés à acquérir des ressources électroniques sur la Chine contemporaine. La BULAC a mené, en concertation avec

les porteurs scientifiques du projet, une réflexion sur les ressources pertinentes et a investigué les prix, les modèles d'abonnement et les licences d'usage.

En réponse à Michela Bussotti, Charles-Henri Peretti indique que le CNKI a fourni les statistiques de consultation des premières semaines de test : c'est la base *China Monographic Serials Full-text Database, FGHJ Series* qui est la plus consultée, suivie de *China Yearbooks Full-text Database, FGHJ Series*. C'est la série F, littérature, histoire, philosophie qui est largement la plus consultée.

Benjamin Guichard relaie une question de Marc Gilbert (excusé), qui demande si la fouille de données est prévue dans les contrats proposés. Charles-Henri Peretti répond qu'il est possible de faire de la fouille de données avec les outils du CNKI, mais sans export, cela n'est pas possible avec les outils de la BULAC.

Charles-Henri Peretti fait enfin le point sur les évolutions du paysage des publications académiques occidentales : la fusion des éditeurs Brill et de Gruyter, les accords globaux « lecture et publication » entre Couperin, Cambridge University Press et Taylor & Francis. La multiplication de ces accords implique des choix sur les abonnements de la BULAC. Plusieurs scénarios sont proposés et soumis à l'avis du Conseil scientifique :

Cambridge University Press	Avantages	Inconvénients	Estimation du coût
Scénario 1 : Acceptation de l'accord Couperin	Pour 3 500 £, accès à l'ensemble des revues (OA et Hybrides), contre 12 actuellement.	Ajout du prix du papier à prendre en compte. Paiement d'un abonnement pour des revues déjà majoritairement en OA.	6 800 €
Scénario 2 : Refus de l'accord et poursuite de l'abonnement au titre à titre	Possibilité de continuer à acquérir les titres qui demeurent disponibles en version papier, et accès aux archives en ligne.	Prix élevé, plus de 6 000 € en 2025.	6 100 €
Scénario 3 : Refus de l'accord et désabonnement des titres passés en OA et full online	Baisse du prix des abonnements, seuls sont conservés les titres encore disponibles au format couplé *print + online* (5 sur 12)	Potentielle perte d'accès aux archives en ligne, mais couverture partielle d'archives *via* les licences nationales.	3 300 €

Taylor & Francis	Avantages	Inconvénients	Estimation du coût
Scénario 1 : Acceptation de l'accord Couperin	Accès au bouquet intégral de 1 485 revues de SHS *online* au prix de nos abonnements actuels.	Ajout du prix du papier à prendre en compte avec un *Deep Discount Price* de 75 %	26 000 € à 28 000 €
Scénario 2 : Refus de l'accord et poursuite de l'abonnement au titre à titre	Conservation de l'ensemble des 25 titres abonnés en *print + online*.	Application des prix publics, 25 à 30 % plus élevés que les prix Couperin.	28 000 €
Scénario 3 : Refus de l'accord et désabonnement de titres	Stabilisation autour du montant actuel avec *print + online* (21 000 €).	Réduction du portefeuille par la perte de certains titres >2 000 €	21 000 €

En réponse à Étienne Boisserie, la liste des titres de Cambridge University Press dont l'édition papier est poursuivie est précisée :

- *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*
- *Byzantine & Modern Greek Studies*
- *China Quarterly*
- *Iranian Studies*
- *Journal of the Royal Asiatic Society*

Emmanuel Francis signale que le CNRS refuse le paiement des frais de publication (APC) ; Michela Bussotti précise qu'il en est de même pour les projets ANR. Benjamin Guichard rappelle que ces accords lecture et publications sont des modèles commerciaux.

Charles-Henri Peretti précise qu'il reste 10 revues dont le coût d'abonnement annuel s'élève à plus de 1 000 euros/an. Florence Chapuis précise qu'il s'agit de ressources de niches qui desservent des communautés circonscrites mais sont très attendues ; il est toutefois cohérent politiquement de refuser des montants d'abonnements extravagants.

Benjamin Guichard souligne que le scénario 3 permet de contenir l'inflation de ces ressources et d'éviter que le cœur de la politique documentaire, l'achat de documentation vernaculaire, ne devienne une variable d'ajustement à l'inflation des ressources proposées par ces éditeurs.

- *Le scénario 3 est approuvé à l'unanimité pour les deux fournisseurs.*

5. RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES FONDS DOCUMENTAIRES À ENTRETIEN NON PERMANENT (POUR AVIS)

Florence Chapuis expose que le plan de recrutement validé par le conseil scientifique au mois de juin 2025 a fait l'objet d'une modification dans l'ordre de rotation. Les trois fonds à entretien non permanent qui seront entretenus à compter de janvier 2026 sont les suivants :

1. domaine bulgare (équipe EBCO)

2. domaine tibétain (équipe Asie)

3. domaine hébreu (équipe AMOMAC)

Les chargés de collections pour les domaines tibétain et hébreu cumuleront les 20 heures hebdomadaires en tant que chargés de collections pour le fonds concerné avec une mission de traitement des collections à raison de 15 heures par semaine (traitement d'un don en hindi et poursuite de la rétroconversion du fichier papier hébreu) dans le cadre d'un emploi à temps plein.

- *Le plan de gestion des fonds documentaires à entretien non permanent est approuvé à l'unanimité.*

6. PANORAMA DES FONDS D'ARCHIVES CONSERVÉS À LA BULAC

Christophe Langlois dresse un panorama de l'étendue des fonds d'archives conservés par la BULAC, suite à une mission d'étude conduite entre juillet et décembre 2025.

La BULAC conserve un fonds d'archives scientifiques, en grande majorité issues de dons ayant accompagné des dons d'ouvrages. Ces dons se répartissent comme suit :

- Europe balkanique, centrale et orientale (EBCO) : 3 fonds
- Moyen-Orient, Maghreb, Asie Centrale (MOMAC) : 26 fonds
- Afrique : 6 fonds

- Asie : 3 fonds

32 fonds d'archives ont fait l'objet d'un recensement de premier niveau, afin de permettre en décembre 2025 de disposer d'un panorama général dans le Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur (Calames). Ce premier signalement a pour objet de susciter des projets de recherche qui conduiront à améliorer le signalement, le conditionnement et les conditions de communication des archives. Des projets de mise en ligne concernent le don Denise Bernot et le don Hoàng Xuân Hãn.

Benjamin Guichard évoque le projet de réimplantation des collections en magasin, avec le choix de dédier un magasin aux archives. Anne Madelain souhaite savoir ce qu'il en est des fonds non inventoriés. Benjamin Guichard répond que quelques fonds d'archives, en nombre limité, sont traités sur ressources propres. Les fonds non inventoriés constituent un catalogue de corpus sur lesquels travailler dans le cadre de partenariats avec des chercheurs, des étudiants. Cette logique d'affichage a pour objectif de trouver des points de contact avec le monde de la recherche.

7. POINT D'INFORMATION SUR LA RESTITUTION D'UN DOCUMENT SPOLIÉ PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE ET LA REVENDICATION DE DOCUMENTS SPOLIÉS PENDANT LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE

Benjamin Guichard propose un point d'information sur la restitution des collections spoliées.

Il rappelle que la question des spoliations coloniales est un sujet d'actualité nationale, la loi du 26 décembre 2023 relative à la restitution de restes humains appartenant aux collections publiques ayant ouvert une réflexion qui s'est ensuite élargie aux biens mal acquis, avec le dépôt en juillet 2025 d'un projet de loi relatif à la restitution de biens culturels provenant d'États qui, du fait d'une appropriation illicite, en ont été privés. La BULAC conserve un corpus issu de la répression de la dernière grande révolte armée généralisée contre la colonisation française en Algérie en 1871. Le mouvement fut notamment animé par le chef d'une confrérie soufie, le cheikh el-Haddad, dont la bibliothèque est arrivée en 1873-1874 à la Bibliothèque des langues orientales dans le cadre de la confiscation des biens meubles et fonciers des insurgés. Dans le cadre du dialogue franco-algérien, une commission mixte franco-algérienne d'historiens a été mise en place. Chaque partie a dressé une liste de revendications de biens culturels. Les manuscrits du cheik el-Haddad font partie des documents réclamés par l'État algérien. Ces dernières années, un important travail d'identification et de valorisation de ce corpus de 89 manuscrits et 42 imprimés a été mené, à travers deux expositions, une présentation sur le site web, un chantier de numérisation dans le cadre d'une réponse à l'appel à projets Biblissima piloté scientifiquement par Augustin Jomier (Inalco). Les travaux ont permis d'identifier un ensemble d'imprimés de même provenance qui seront numérisés en priorité.

Deuxième sujet d'actualité, la restitution des ouvrages spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale. Benjamin Guichard recontextualise le travail mené en France depuis la constitution en 1999 d'une commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation, avec une attention portée en priorité dans un premier temps aux œuvres d'art. La présence dans les bibliothèques de biens culturels spoliés est une préoccupation plus récente, coordonnée depuis 2017. La Bibliothèque des langues orientales a été le deuxième établissement attributaire d'ouvrages spoliés après la BnF. 3 120 volumes ont été reçus entre 1949 et 1950. Environ la moitié ont été retrouvés, soit 1 432 volumes, dont 175 présentent des marques d'identification, rattachables à 30 victimes identifiées. Au sein du ministère de la Culture, la Mission Recherche et restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 194 est chargée de retrouver les ayants-droit et de procéder aux restitutions. La BULAC conserve en majorité des documents qui n'appartiennent pas aux collections patrimoniales, dont la valeur est symbolique. La bibliothèque a également reçu des documents dans des langues d'Europe centrale et orientale issus des spoliations qui débordent la répression antisémite : en juin 1940, les autorités nazies s'en sont pris à trois bibliothèques de l'émigration slave à Paris, la Bibliothèque polonaise, la Bibliothèque ukrainienne et la Bibliothèque russe Tourguenev. Un ouvrage issu de cette bibliothèque a été retrouvé dans les collections de la BULAC. La BULAC cherche le moyen de

marquer symboliquement cette page d'histoire, les procédures de restitution actuellement éprouvées ne ciblant que les répressions motivées par la politique antisémite.

Étienne Boisserie remercie les équipes de la BULAC pour leurs présentations. À l'occasion du départ à la retraite de Marie-Lise Tsagouria, il tient à la saluer et à la remercier, au nom du Conseil scientifique, pour le travail réalisé durant plus de deux décennies aux côtés de différentes équipes. Il souligne combien le développement de la BULAC au fil des années lui est largement dû.

La séance est levée à 13h10.